

Découvrez tous les avantages d'Aviva Epargne Plurielle



AVIVA ÉPARGNE PLURIELLE
AVIVA

ASSURANCE VIE

Bénéficiez d'une **grande souplesse d'utilisation**

Aviva Epargne Plurielle s'ouvre avec un versement minimum de 1.500 € ou des versements réguliers d'un minimum de 150 €. Vous pourrez ensuite augmenter votre épargne investie à votre rythme, sous réserve de respecter un minimum de 750 € par versement.

Votre épargne investie sur le contrat reste disponible **en permanence**, et ce, **sans aucune pénalité**. À tout moment, vous pouvez demander – et même programmer – le rachat, de tout ou partie de votre épargne, dans le cadre fiscal avantageux de l'assurance vie. Nous vous recommandons de prendre alors conseil sur le meilleur choix pour optimiser votre fiscalité sur les éventuelles plus-values, voire sur la meilleure option à choisir entre procéder à un rachat partiel ou demander une avance. Votre intermédiaire en assurances vous aidera à prendre la meilleure décision.

Qu'est-ce qu'une avance ?

C'est un prêt à durée limitée qui ne peut être supérieur à un certain pourcentage de la valeur de votre contrat qui peut vous être accordé par l'assureur. Elle peut vous permettre de répondre à un besoin de trésorerie à court ou moyen terme, sans toucher à l'épargne investie sur votre contrat, et sans en impacter l'antériorité fiscale. En contrepartie, des intérêts seront à payer.

Combinez 3 modes de gestion et arbitrez gratuitement de l'un vers l'autre

Pour répondre à la diversité des profils des épargnants et à leurs besoins spécifiques, Aviva Epargne Plurielle vous donne accès à 3 stratégies de gestion, que vous pouvez cumuler entre elles, ainsi qu'à une large gamme de supports financiers.

A tout moment, vous pouvez changer de mode de gestion, gratuitement, ou / et les combiner entre eux !

Vous pouvez ainsi effectuer un premier versement en l'investissant 50 % sur la gestion libre et 50 % sur la gestion sous mandat, et mettre en place une épargne mensuelle en gestion évolutive. **Les arbitrages étant gratuits**, vous pouvez ainsi bénéficier pleinement d'un des avantages de l'assurance vie : l'absence de taxation sur les plus-values arbitrées au sein d'un contrat. Il n'existe en plus **pas de seuil d'investissement minimum par mode de gestion ou par support**.

Accédez à 3 modes de gestion



La gestion sous mandat et ses 2 expertises, accessible sans condition de minimum d'investissement (sous réserve de respecter les minima de versements prévus au contrat)

C'est une solution de gestion particulièrement adaptée si vous souhaitez bénéficier d'une gestion active, sans disposer du temps, ou des connaissances financières suffisants.

Vous avez le choix entre l'expertise de deux sociétés de gestion : Aviva Investors France ou Rothschild & Co Asset Management Europe. Elles conseillent Aviva dans la détermination des allocations d'actifs selon trois profils d'investisseur (prudent, équilibré, dynamique). Ces allocations d'actifs sont régulièrement revues en fonction de l'évolution des marchés financiers. Pour celle conseillée par Rothschild & Co Asset Management Europe, elle choisit parmi 90 supports* d'investissement disponibles, gérés par 40 sociétés de gestion. Pour celle d'Aviva Investors France, Aviva alloue la répartition entre les supports sélectionnés au sein d'une architecture ouverte constituée des 10 fonds labellisés ISR d'Aviva et de 15 fonds externes gérés par des sociétés de gestion considérées comme parmi les meilleures spécialistes de l'ISR telles que Robeco, Lombard Odier ou Pictet Asset Management.

Vous êtes tenu informé à chaque arbitrage de la modification de votre allocation sur votre espace client Aviva & Moi.

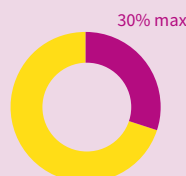
Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Mandat Prudent

Valoriser votre épargne en limitant le risque de perte en capital

Durée de placement recommandée : **3 ans**

La part des supports actions est limitée à **30% maximum**



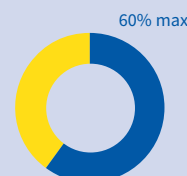
● Actions

Mandat Equilibre

Bénéficier du potentiel des supports actions tout en conservant des actifs moins risqués pour équilibrer le portefeuille

Durée de placement recommandée : **3 à 5 ans**

La part des supports actions est comprise entre **30% et 60%**



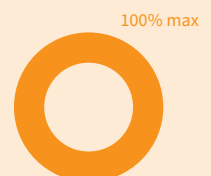
● Actions

Mandat Dynamique

Maximiser l'espérance de rendement à long terme en contrepartie d'un risque élevé

Durée de placement recommandée : **plus 5 ans**

La part des supports actions est comprise entre **20% et 100%** et sera majoritaire la plupart du temps



● Actions



La gestion libre avec plus de 80 supports

Vous disposez d'une large palette de supports en unités de compte gérés par une trentaine de sociétés sélectionnées pour leur expertise, et que vous pouvez panacher en toute liberté. Selon vos convictions et en fonction des opportunités de marché, vous pouvez à tout moment **arbitrer gratuitement et de façon illimitée votre épargne**, pour changer la répartition entre les supports disponibles.

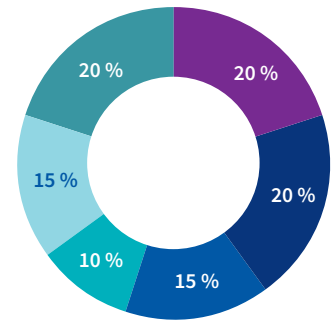
N'hésitez pas à demander à votre intermédiaire en assurance la liste et les performances des supports* accessibles au sein d'Aviva Epargne Plurielle.

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital.



Aviva Epargne Plurielle propose une offre financière sur la thématique de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Vous pouvez ainsi accéder à une gamme de supports financiers disposant du label public ISR et des fonds thématiques diversifiés orientant l'épargne vers des enjeux de société tels que l'emploi, la préservation de l'eau, des forêts ou le développement des énergies propres.

Exemple de la diversité des supports accessibles en gestion libre



● AVIVA VALORISATION PATRIMOINE ● AVIVA ACTIF GARANTI
● AVIVA FLEXIBLE EMERGENTS A ● AVIVA GRANDES MARQUES A
● CPR CROISSANCE REACTIVE P ● SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R

Pilotez votre épargne avec les options financières

7 options financières **gratuites** vous permettent de **piloter automatiquement votre épargne investie en gestion libre**. Vous pouvez ainsi investir progressivement sur un support, arbitrer les gains générés sur un support en unités de compte vers le support en euros dès que vous avez atteint le niveau de hausse pré-déterminé, ou encore réduire automatiquement la part d'un support dans votre contrat pour sécuriser votre épargne, au moment de votre départ en retraite, par exemple.

N'hésitez pas à demander à votre conseiller de vous présenter en détail les options financières.



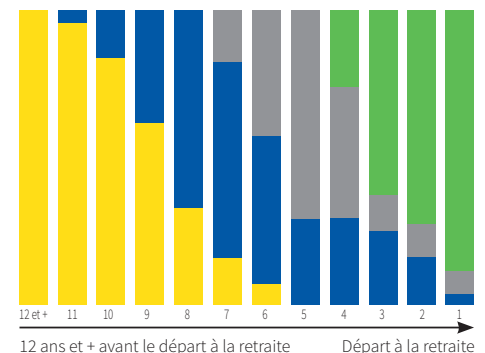
La gestion évolutive et ses 3 profils

Après avoir fixé l'échéance de votre projet à financer (départ à la retraite, achat immobilier, financement des études de vos enfants...) et choisi parmi les trois profils disponibles - prudent, équilibré ou dynamique -, celui vous correspondant, votre épargne est investie selon une grille de répartition déterminée à l'avance. Elle est donc parfaitement adaptée à ceux qui souhaitent bénéficier du pilotage automatique de leur épargne et qui ont un horizon de placement. Cette répartition évolue chaque année jusqu'à l'échéance choisie. La gestion évolutive sécurise ainsi votre épargne au fur et à mesure qu'approche l'échéance de votre d'investissement.

Les supports en unités de compte* présentent un risque de perte en capital.

Exemple de la répartition entre les 4 supports de la gestion évolutive « profil équilibré »

(évolution sur les 12 dernières années avant l'échéance fixée au contrat)



● AVIVA CONVICTION PATRIMOINE ● AVIVA SÉLECTION PATRIMOINE
● AVIVA VALORISATION PATRIMOINE ● AVIVA ACTIF GARANTI

Le + : vous disposez automatiquement d'une **garantie complémentaire en cas de décès avant votre 75^{ème} anniversaire, destiné à protéger le capital investi contre le risque de perte lié aux marchés financiers. N'hésitez pas à nous interroger pour en savoir plus.**

Consultez et gérez votre contrat depuis votre espace client **Aviva & Moi**

Vous pouvez bâtir votre stratégie d'investissement, la revoir régulièrement et facilement grâce à votre espace client Aviva&Moi ; votre contrat est en effet accessible depuis le site www.aviva.fr, ce qui vous permet de modifier en ligne votre allocation d'actifs, effectuer un rachat ou un reversement**, ou encore changer vos coordonnées.

* Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

** Dans des limites fixées par les fonctionnalités du site.